

Remboursement des sondes pré-lubrifiées : Il en va du pronostic vital des malades

••• Propos recueillis par Rania Hamdi

Des réunions innombrables ont été tenues avec des responsables de la Cnas. « Nous avons une écoute, ces derniers temps » a confié Mme El-Mammeri, présidente de la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAHP).

Dans une conférence de presse, organisée par la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAHP), en ce mois de janvier 2019, de jeunes paraplégiques ont livré des témoignages sidérants sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés, pour se procurer des sondes pour sondage intermittent.

Pour une bonne pratique, qui préserverait les reins des personnes souffrant de vessies neurologiques (aussi, les personnes atteintes de Sbina Bifida et Sclérose en plaque), **il leur faut utiliser au moins cinq sondes à usage unique par jour et à vie.**

Si l'on considère que la sonde lubrifiée coûte environ **300 dinars** l'unité, la dépense quotidienne s'élève à **1500 dinars**. Ce qui nous ramène à **18 000 dinars** par mois. Un budget trop lourd à assumer par les malades, sur leurs propres fonds, car **ces dispositifs médicaux ne sont pas remboursés, jusqu'alors, par la Caisse nationale des travailleurs assurés sociaux (Cnas)**. L'aide des proches ne suffit pas. Au-delà, parce qu'elles ne sont pas achetées par les particuliers, à cause de leur prix, les sondes ne sont pas toujours disponibles en pharmacies et parapharmacies. «

J'achète les sondes sous le comptoir, comme si c'était un produit interdit à la vente, car elles ne sont pas disponibles. Les pharmacies et les parapharmacies ne s'approvisionnent plus, car elles ne se vendent pas à cause de leur prix élevé », a rapporté Zakia, 28 ans paraplégique. Elle a dit réutiliser une sonde pendant plusieurs jours, par économie et par indisponibilité.

Mme Atika El-Mammeri, présidente de la FAHP, a raconté qu'elle a été contrainte, des fois, de donner des sondes périmées pour dépanner des malades. « Face à l'urgence, je me dis, qu'elles ne peuvent pas faire plus de mal que les sondes à demeure, ou ne pas se sonder du tout, a-t-elle expliqué. A défaut d'auto-sondage, les personnes avec une vessie neurologique (des contractions vésicales incontrôlées qui empêchent toute relaxation du sphincter) sont exposées à de graves complications urinaires; puis, fatalement, à l'atteinte rénale et l'hémodialyse.

Jusque dans les années 1970, cette dysfonction conduisait, dans 80% des cas, au décès du patient, des suites de complications rénales. En cas de survie, le malade se complique la situation avec un handicap supplémentaire. « A ce moment-là, la prise en charge est tellement plus coûteuse » a asséné le professeur Chérid, chef de service de médecine physique et réadaptation fonctionnelle à l'EHS Azur Plage.

Un collège de professeurs en urologie, néphrologie et de médecins rééducateurs et la Fédération nationale des personnes handicapées n'ont cessé, depuis 2014, de plaider pour le remboursement des sondes lubrifiées, afin de préserver la fonction rénale de la population vivant avec une vessie neurologique. De multiples courriers ont été adressés au ministère de la Santé, de la Population et de la réforme hospitalière et aussi au département du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale. Des réunions innombrables ont été tenues avec des responsables de la Cnas.

« Nous avons une écoute, ces derniers temps » a confié Mme El-Mammeri. **Il semblerait que la Caisse de sécurité sociale a admis de la nécessité d'inclure les sondes lubrifiées dans la nomenclature des produits pharmaceutiques remboursables.**

« L'avantage des sondes pré-lubrifiées par rapport aux sondes sèches étant confirmé, il serait justifié de reconsidérer les modalités de remboursement de ce produit pour les malades présentant des troubles mictionnels, compte-tenu des conséquences désastreuses auxquelles ils exposent leur appareil urinaire, et la **mise en danger du pronostic vital** », a assuré un urologue.

Les patients pourront, peut-être, bientôt, disposer de ce consommable vital gratuitement, sur simple présentation d'une ordonnance et d'une carte chifa ■